

Les Echos

L'EUROPE INFLIGE 4,3 MILLIARDS D'EUROS D'AMENDE A GOOGLE



SEBASTIEN DUMOULIN | DEREK PERROTTE 18/07/2018

- Le géant américain écope de la plus grosse amende jamais infligée par l'antitrust européen.
- Google est accusé d'avoir entravé la concurrence avec son système d'exploitation mobile Android. Il va faire appel.

Champion du monde ! Avec 4,3 milliards d'euros à régler, l'américain Google a pulvérisé mercredi le record de l'amende la plus lourde jamais infligée en Europe dans une affaire d'abus de position dominante. La sanction, attendue depuis des semaines, est tombée à 13 heures ce mercredi, annoncée par la Commissaire européenne à la concurrence, Margrethe Vestager.

Le précédent record était détenu par... Google, déjà sanctionné de 2,42 milliards d'euros en juin 2017 pour avoir favorisé dans son moteur de recherche son comparateur de prix Google Shopping.

Un an plus tard, c'est son OS (système d'exploitation) pour téléphone mobile Android qui lui vaut une nouvelle sanction historique. « *Google utilise Android comme un véhicule pour consolider la position dominante de son moteur de recherche* », a expliqué Margrethe Vestager.

Le géant américain dispose de 90 jours pour adapter ses pratiques. A défaut, il s'expose à des sanctions supplémentaires, à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires quotidien de sa maison mère, Alphabet.

Installé par défaut

Android équipe 77 % des mobiles à travers le monde, contre 19 % pour son grand concurrent, l'iOS d'Apple. Tous deux sont sortis il y a dix ans et règnent depuis sans partage. Les rares concurrents doivent se contenter des miettes.

Pour l'Union européenne, ce n'est pas un hasard. Selon Margrethe Vestager, « *Google a bloqué l'émergence d'alternatives et de concurrents* » à sa solution maison. Le géant de Mountain View est accusé d'avoir forcé la main des fabricants de smartphones (Samsung, LG, Sony, Huawei, Motorola...) et des opérateurs pour qu'ils utilisent ses produits.

Ils étaient notamment incités à installer son moteur de recherche par défaut lorsqu'ils voulaient bénéficier de son magasin d'application, le Play Store, réclamé par les clients. Même reproche pour son navigateur Chrome, embarqué de force dans les appareils. Google est enfin accusé d'avoir entravé le développement de « forks », ces systèmes d'exploitation dérivés du code source publiquement disponible d'Android et développés par des tiers.

Google va faire appel de la décision, comme il l'a déjà fait pour Google Shopping. « *Android, c'est plus de choix pour tous. Pas moins* », a réagi le groupe dans un communiqué. Il souligne que « *les caractéristiques d'une concurrence efficace sont un écosystème dynamique, la rapidité d'innovation et la baisse des prix, ce qui est le cas aujourd'hui* ».

La Commission européenne rejette l'argument de Google selon lequel il est confronté à la concurrence d'Apple. Elle souligne que les appareils Apple sont généralement plus chers que les mobiles sous Android et que le basculement vers Apple implique des coûts et des contraintes pour les utilisateurs.

Le montant de l'amende impressionne. Mais il est à l'image de « *la gravité et la durée des infractions* », commencées en 2011, et de l'ampleur du chiffre

d'affaires (les amendes sont en pourcentage de ce dernier) du géant américain, explique la Commission.

« *Ce n'est pas une amende exceptionnelle, on est dans la fourchette habituelle* », a expliqué la commissaire européenne, repoussant par avance les accusations d'acharnement qui ne manqueront pas d'émaner, comme par le passé, des Etats-Unis.

Enquête en série

Le dossier ne manquera pas de fait de tendre encore plus les relations avec l'Amérique de Donald Trump. Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, doit rencontrer l'hôte de la Maison-Blanche dans une semaine.

Margrethe Vestager s'y veut imperméable : « *Nous appliquons le droit de la concurrence en fonction des faits, pas en fonction d'un contexte politique* », d'autant, a-t-elle assuré dans un sourire, qu'elle « *adore les Etats-Unis, comme tous les Danois* ».

Cela tombe bien, elle n'en a fini ni avec eux ni avec Google. Une enquête reste en cours depuis 2016 sur les pratiques de Google dans la publicité en ligne, un marché que le géant américain domine aux côtés de Facebook.

Sébastien Dumoulin

Derek Perrotte